COLLOQUE RÉGIONAL

N'Djaména, 23-25 novembre 2021

Sécuriser le foncier agro-pastoral et prévenir les conflits agro-pastoraux en Afrique du Centre et de l'Ouest

Mise en œuvre par

J2 – Session 1 : Quelles démarches et processus développer pour élaborer efficacement des politiques et instruments fonciers adaptés, reconnus et effectivement mis en œuvre par les acteurs dans les territoires ?

Démarche pour l'élaboration de la règlementation communautaire sur le pastoralisme et la transhumance dans l'espace CEEAC

Présentation des résultats de la première étape

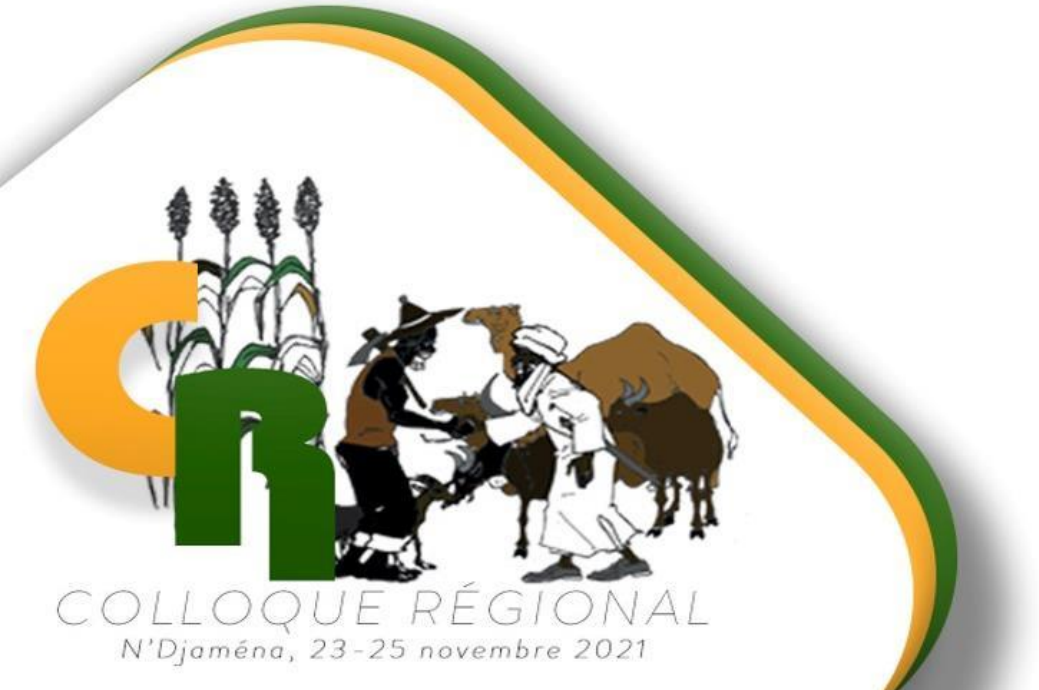

Ousman Mahamat Saleh

Consultant International CEEAC/UNOCA

ousman2saleh@yahoo.fr

PLAN

1. CONTEXTE/INTRODUCTION
2. ETAPE CLE DE LA DEMARCHE
3. RESULTATS DE LA MISSION DE COLLECTE D'INFORMATION
4. LECONS TIREES DE L'ATELIER DE N'DJAMENA
5. FEUILLE DE ROUTE POST-ATELIER DE N'DJAMENA

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23-25 novembre 2021

CONTEXTE/INTRODUCTION

En Afrique centrale, le pastoralisme n'est pratiqué qu'au Cameroun, en RCA, au Tchad et dans une moindre mesure au Burundi, en RDC et au Rwanda. Cependant, depuis plus d'une décennie, plusieurs rapports révèlent que l'insécurité dans l'espace CEEAC se conjugue en grande partie avec le pastoralisme et la transhumance.

Selon ces rapports, les Etats font face à des menaces réelles de leurs paix, sécurités et stabilités à cause des bandits criminels et des groupes armés/rebellions qui gravitent autour de ces pasteurs pour diverses raisons.

En 2017, sur la base du rapport produit par le Groupe d'Experts des Nations Unies sur la République Centrafricaine, le Président du Comité du Conseil de Sécurité des Nations Unies relative à la Résolution 2127 (2013) sur la RCA avait demandé à la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) de « considérer la transhumance comme une question de sécurité régionale ».

ALLER VERS UNE REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE DANS L'ESPACE CEEAC DANS LE BUT FACILITER LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23 - 25 novembre 2021

Etapes clés de la démarche

Date clés	Activités
Octobre 2018	Mise en place d'un groupe d'experts de la CEEAC
	Mission de terrain à la frontière Tchad-RCA (ville de Sido);
Février 2019	Mission préparatoire de l'atelier régional sur le pastoralisme et la transhumance à Ndjamena (Tchad);
Mars 2019	La CEEAC et l'UNOCA ont effectué un mission de terrain à Dugu en RDC;
Avril 2019	**Mission de collecte d'information et Réalisation de l'atelier régional sur le pastoralisme et la transhumance à Ndjamena (Tchad);**
	Proposition d'une réglementation communautaire sur le pastoralisme et la transhumance dans l'espace CEEAC;
Mai 2019	**Mini atelier de suivi de l'atelier régional sur le pastoralisme et la transhumance à Kinshasa.**

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Les résultats attendu de la mission :

- **Rédaction d'un rapport contenant:**

  i) la situation de l'élevage, les règlementations régionales, sous- régionales et nationales pertinentes, y compris les accords de coopération existants en matière de pastoralisme et de la transhumance ;

  ii) les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la gestion des questions pastorales et de la transhumance,

  iii) les gaps dans les réglementations et accords de coopérations existants, et les recommandations en vue de les combler, et afin de renforcer le cadre juridique communautaire en matière du pastoralisme et de la transhumance ;

- **L'appui à la préparation et l'organisation de l'atelier de N'Djamena et la proposition d'un projet de la règlementation communautaire devant être soumis à la validation aux instances dirigeantes de la CEEAC**

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23- 25 novembre 2021

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Calendrier de la Mission

- du 17 au 20 mars 2019 en République Centrafricaine (RCA) ;
- du 20 au 23 mars 2019 au Cameroun : ;
- du 23 au 30 mars 2019 en République Démocratique du Congo (RDC) ;
- du 30 mars au 3 avril 2019 au Gabon

Méthodologie

- Collectes des données via les Experts nationaux et autres acteurs notamment des membres des OSC dans les 4 pays ;
- Recherche bibliographie;
- Entretiens avec des responsables des structures et des personnes ressources dans les 4 pays.

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23- 25 novembre 2021

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Importance de l'élevage

Pays	Effectifs en UBT (million)	Valeur total (Milliards CFA)	PIB en %	Emploi en % de la population
RCA	3- 4		9	75 (Agri+elev.)
Cameroun	3- 4		13	30
Tchad	45	11- 15 000	27	40
RDC	10- 20?			

N'Djaména, 23-25 novembre 2021

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23- 25 novembre 2021

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Dynamique de l'élevage pastoral en RCA et au Tchad

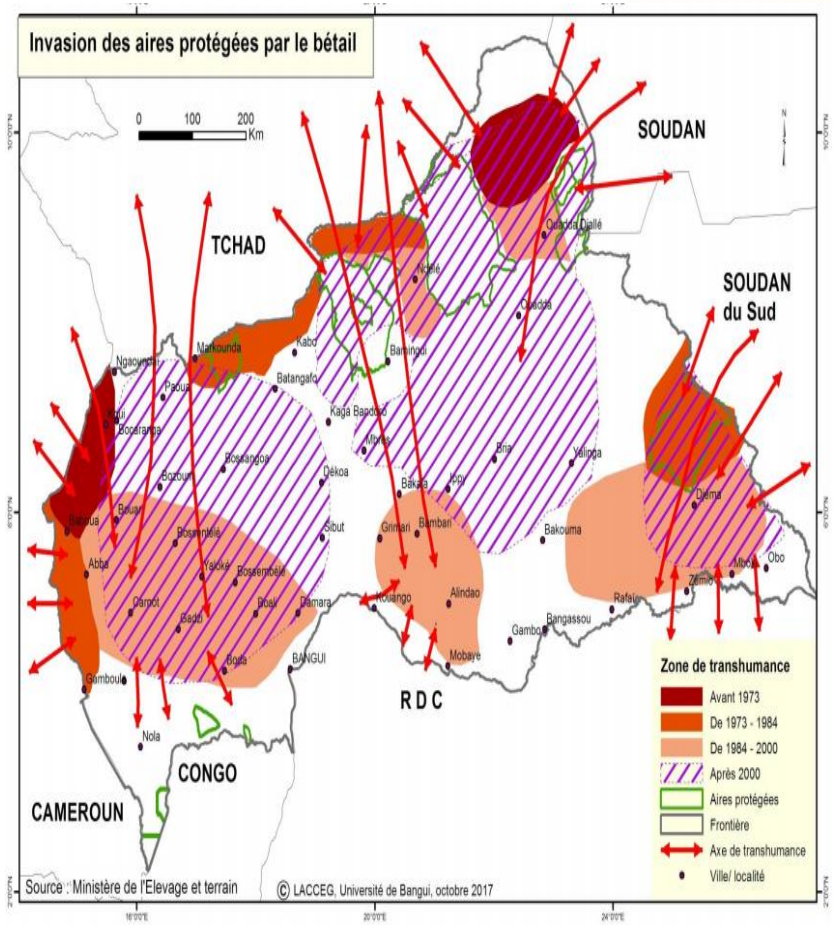

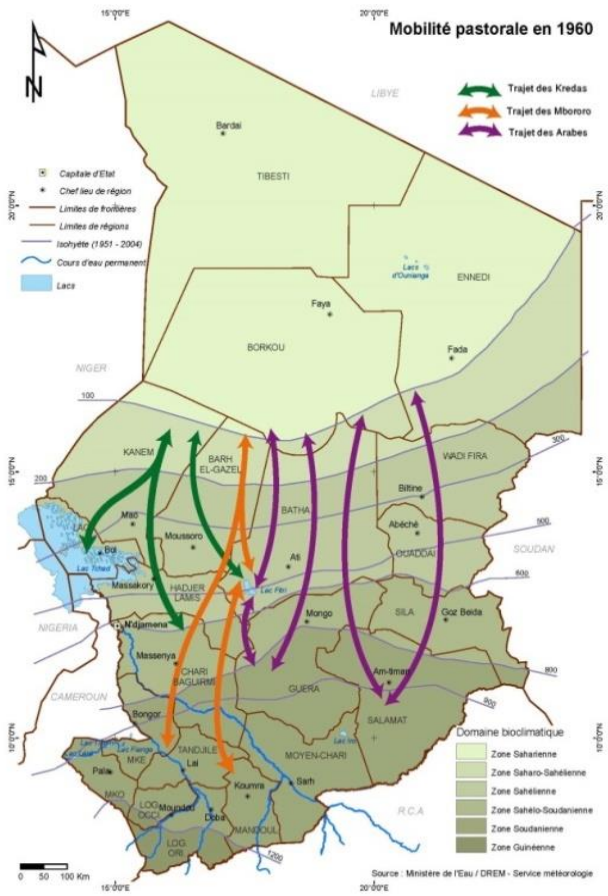

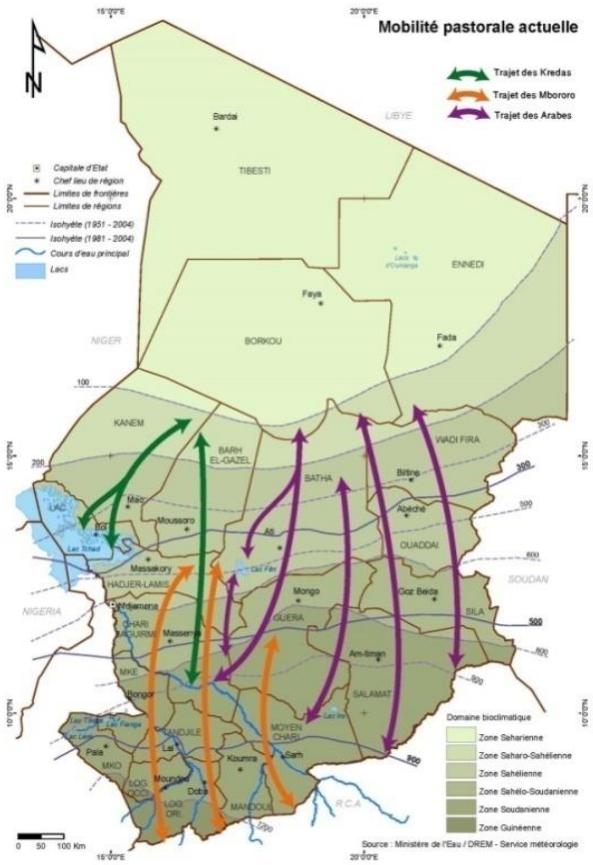

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Dynamique de l'élevage pastoral: Aperçu dans les 4 pays

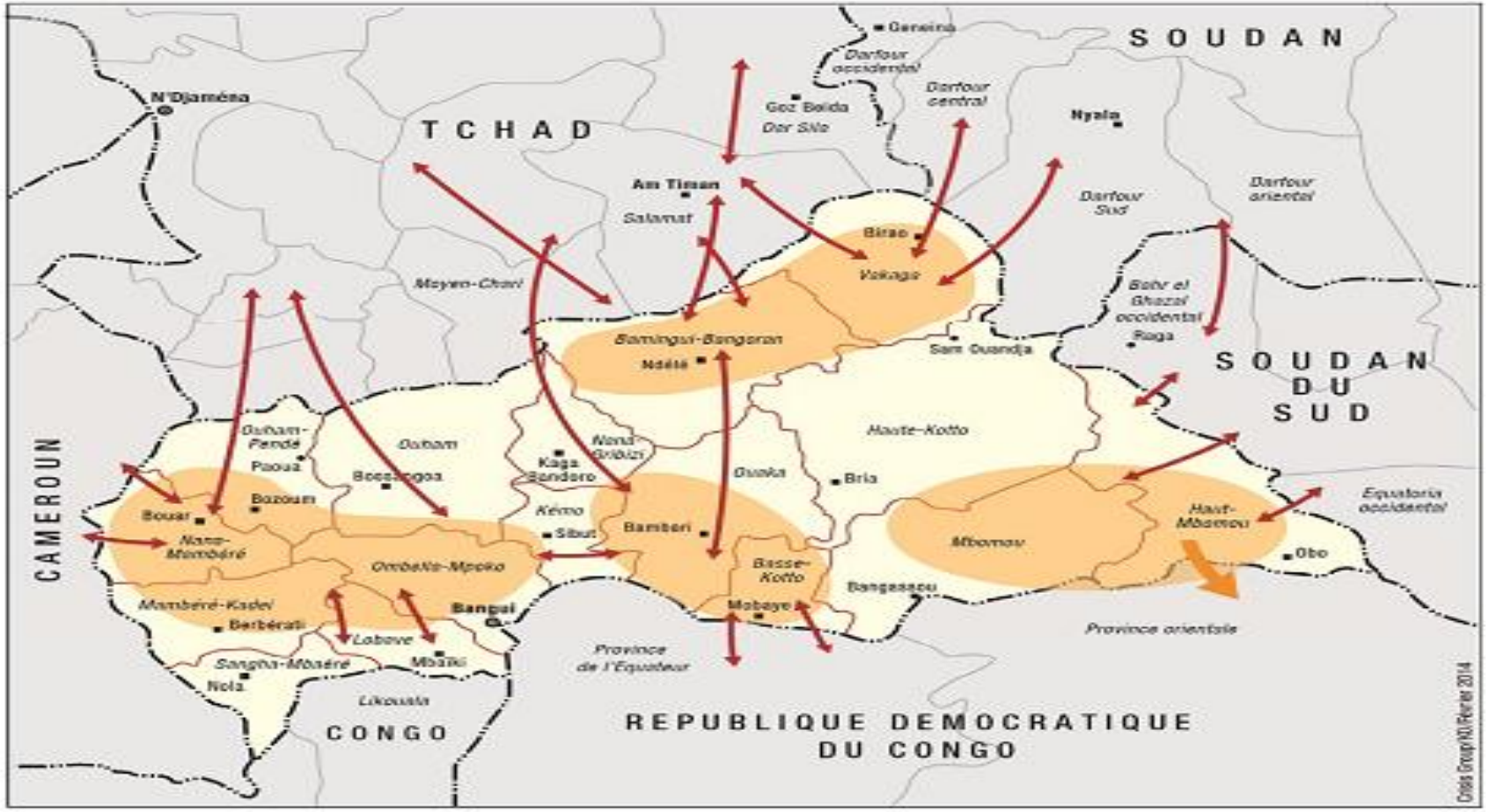

Destination des pasteurs

Routes de transhumance

Nouvelle sédentarisation des Mbororo en RDC

Capitale

Siège de préfecture

Ville

Province

Frontière

Préfecture

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23 - 25 novembre 2021

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Dynamique de l'élevage pastoral: Aperçu dans les 4 pays

CONCLUSION 1

L'élevage pastoral joue un rôle important dans les conditions de vie des populations dans ces pays.

- Il y a nécessité de sécuriser et développer cette activité.

- Au niveau sous- régionale, il y a nécessité d'une coopération dans le but de réguler et faciliter la transhumance transfrontalière.

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23 -25 novembre 2021

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Cadre législatif et règlementaire en matière de pastoralisme et de la transhumance en RCA

- Loi N°60/126 du 20 juin 1960, contre le braconnage des transhumants ;
- Loi N°60/168 du 12 décembre 1960, réprimant les actes de résistance et de désobéissance envers les autorités publiques ;
- Loi N°62/333 du 7 Décembre1962, contre le braconnage dans les parcs nationaux et les réserves de faunes ;
- Loi N°65/61 du 03 juin 1965 règlementant l'élevage en République centrafricaine ;
- Les ordonnances N°88/005 et N°88/006, des 5 et 12 février 1988, portant création et organisation des Collectivités territoriales et circonscriptions administratives ;
- La loi N°96/013 portant création des régions et fixant leurs limites territoriales ;
- Loi N°09/003, du 16 janvier 2009, portant orientation générale de politique d'aménagement de territoires
- Arrêté N°006/75/MTEFCP du 11 janvier 1975, fixant les itinéraires des routes de bétail sur le territoire de la République Centrafricaine ;
- Arrêté N°007/75/MTEFCP du 11 janvier 1975, règlementant l'entrée et la circulation du bétail en République Centrafricaine ;
- Arrêté N0033/MAE/CAB/2004, du 24 octobre 2004, portant règlementation de la transhumance en République Centrafricaine ;

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Cadre législatif et règlementaire en matière de pastoralisme et de la transhumance au CAMEROUN

- Décret N°74/412 du 24 avril 1974, portant délimitation des périmètres nationaux d'aménagement agro-pastoraux et définissant le statut desdits terrains ;
- Décret N°78/263 du 03 septembre 1978, sur les modalités de règlement des litiges agro- pastoraux ;

La Commission Consultative chargée de règlement des conflits agropastoraux, sous la présidence des Sous-préfets. qui est habilitée à concilier les acteurs. La Commission est également chargée d'organiser l'espace agropastoral selon les besoins des agriculteurs et des éleveurs ainsi que les exigences du développement.

- Décret N° 76/420 du 14 septembre 1976, portant Réglementation de l'Elevage, de la Circulation et de l'Exploitation du Bétail;
- Arrêté N°02 /Minepia du 20 juillet 1988, portant actualisation du tracé des Pistes à Bétail et Arrêté N°3/MINEPIA du 09 août 1989, Modifiant et Complétant l'Arrêté N°02/MINEPIA du 20 juillet 1988 portant actualisation du tracé des Pistes à Bétail ; Ces textes prévoient et précisent les tracés de la transhumance nationale et transfrontalières avec les pays voisins, Tchad, RCA et Nigéria ;
- Arrêté N°026/CAB/PM du 09 Avril 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité interministériel chargé de la prévention et de la résolution de problèmes résultant de la transhumance au Cameroun ;
- Loi N°94/01du 20 janvier 1994, portant sur le Régime des forêts, de la faune et de la pêche avec son Décret N°95-466-PM du 20 juillet 1995, fixant les modalités d'application du régime de la faune

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23- 25 novembre 2021

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Cadre législatif et règlementaire en matière de pastoralisme et de la transhumance au TCHAD

- Loi N°04 du 31 octobre 1959, portant réglementation du nomadisme et de la transhumance sur le territoire de la République du Tchad,
- Note circulaire relative à la sécurisation des infrastructures (Note circulaire n° 001/PR/PM/SG/DGDE/DHPSS/08 du 23 avril 2008 à l'attention des Délégués Régionaux),
- Loi n° 31-61 du 20 mai 1961 organisant des secteurs à vocation pastorale autour de chacun des forages du Chari-Baguirmi;
- La loi n° 14/PR/98 relative aux principes généraux de la protection de l'environnement,
- La loi n° 14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques,
- La loi n° 14/PR/95 relative à la protection des végétaux,
- La loi n° 16/PR/99 de 1999 portant Code de l'Eau.
- Les lois n° 23, 24 et 25 du 22 juillet 1967 portant respectivement statut des biens domaniaux, le régime de la propriété foncière et des droits coutumiers, les limitations des droits fonciers et leurs décrets d'application (n°186, 187, 188) datant du 1er août 1967,
- L'ordonnance n° 27/INT-SUR du 28 juillet 1962 portant réglementation des associations et son Décret d'application du 25 août 1962,
- La Loi d'Orientation Agro- sylvo- pastorale et Halieutique (LOAH), qui vient d'être votée en 2019 et qui prévoyait un Code Rural d'ici 5 ans;

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Textes communs régissant le pastoralisme et la transhumance en zone CEMAC

- Décision N°1/94- CEBEVHIRA-018-CE-29 du 16 mars 1984, autorisant la mise en circulation du passeport de bétail et le CIT.
- Acte 31/84-UDEAC-413 du 19 Décembre 1984, adoptant l'accord relatif à l'harmonisation des législations et règlementations zoo- sanitaires en zone UDEAC.

- Règlementation zoo-sanitaire en zone CEMAC (en cours)

- Accord bilatéral de coopération technique, entre la République Centrafricaine et la République du Tchad, en matière de mouvement du bétail signé en date du 30 octobre 2012.

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Cadre législatif et règlementaire en matière de pastoralisme et de la transhumance

CONCLUSION 2

- **Nécessité de mis à jour des textes des pays qui sont pour la plupart vieux, obselètes;**
- **Adapter les nouveaux textes en fonction des agendas climatiques et sécuritaires;**
- **Les Accords bi et multilatéraux, doivent être redynamiser et appliqués;**
- **Nécessité d'impliquer les OP dans la préparation et la vulgarisation des textes**

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23- 25 novembre 2021

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Insécurité liée au pastoralisme et à la transhumance en RCA et CAMEROUN

PAYS	CARACTERISTIQUES D'INSECURITE
RCA	Violences (destruction de champs, vols de bétail, kidnapping des enfants, actes de cruauté sur le bétail);
	Extrême violence en 2002/ 2003, 1000 morts de suite de conflits entre éleveurs et agriculteurs à Boromata et Vodomassa (rapport G. Florent et T. Vircolon, 2018); des milliers de morts, de blessés, de disparus et de déplacés,
	Boulersement total de le géographie du pastoralisme dont les ¾ des pasteurs se trouvent actuellement dans la zone de la rébellion après la crise de 2003
	Appauvrissement, misère, banditisme, braconnage, « milicisation » des jeunes, etc
	Enrichissement des Groupes armés grâce à la taxation du bétail. **6 millions d'euros** soit près de 4 milliards sont gagnés par an par les groupes rebelles (IPIS, 2017).
CAMEROUN	Le Cameroun a accueilli 259 000 personnes refugiées dont plus de 50 000 éleveurs Mbororos venus essentiellement de la RCA (Rapport, ONG Première Urgence).
	212 personnes ont payé des rançons d'un montant de 2 157 400 000 FCFA dans la région d'Adamoua
	Selon (MBOSCUDA), entre 2015 et 2018 soit 3 années 311 personnes ont été prises en otage dont, 70 sont tués par leurs ravisseurs, 29 libérés par la force de défense et de sécurité.
	La situation a tendance à se généraliser et gagner les autres régions du pays. Toutes les couches sociales, sont victimes: les éleveurs, les commerçants de bétail, les enfants, les femmes, les jeunes, les chefs de villages, les élus de la population, les bergers et même le vétérinaire.
	Les exactions perpétrées par la secte Buku Haram

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Insécurité liée au pastoralisme et à la transhumance au Tchad et RDC

PAYS	Caractéristiques de l'insécurité
TCHAD	Conflits (parfois meurtriers) liés à l'accès et l'exploitation des ressources naturelles dans presque toutes les provinces sahéliennes et soudaniennes;
	Tendance est en hausse avec les impacts du changement climatique, effritement des liens sociaux et augmentation des effectifs du cheptel, ceux des refugiés (RCA, Nigeria, Cameroun etc);
	Crises du Soudan, de la Lybie et de la Centrafrique, ont induit une prolifération des Armes à feu
	-Arnaque des éleveurs au niveau des frontières par des hommes en tenue; -Vols de bétail à main armée, kidnapping des enfants, bergers et commerçants de bétail ; -Menace et rançons par Buku Haram et autres groupes armés, etc
RDC	Les éleveurs Mbororos sont arrivés en RDC en 3 grandes vagues (années 1980, 2000 et 2010) en provenance du Tchad, RCA et Soudan ;
	LES MBORORROS SONT SUPPOSES
	Eleveurs armés, Envahisseurs, Ne respectent pas les lois, Détruisent les champs et l'environnements, Imposeurs des prix aux marchés, Corrupteurs des Chefs, etc.
	Collaborateurs avec des groupes armés (exemple avec la LRA);
	REFUS DE LA POPULATION POUR UNE COHABITATION PACIFIQUE

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Insécurité liée au pastoralisme et à la transhumance au Tchad, RCA, CAMEROUN et RDC

CONCLUSION 3

Necessité de mettre en place des actions d'urgence

- Nécessité d'une forte coopération entre les Etats pour l'harmonisation des textes ;
- Sécurisation de la population dans les zones agropastorales notamment au niveau des frontières;
- Actions de sensibilisation et de formation sur la cohabitation pacifique en impliquant les OP;
- Formations des leaders ruraux sur la vulgarisation des textes en vigueur
- Pour le cas spécifique de la RDC, intensifier le dialogue en impliquant toutes les parties prenantes

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23 - 25 novembre 2021

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Bonnes pratiques et leçons apprises dans la gestion des questions pastorales et de transhumance en RCA, Cameroun, Tchad et RDC

PAYS	BONNES PRATIQUES
RCA	- Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains, **FNEC** (santé animales et prévention des conflits); - Plateforme pastorale (réunion présidée par les hautes autorité) - Réunions frontalières annuelles pour la planification d'accueil des transhumants
CAMEROUN	- Comité interministériel chargé de prévention et résolution de problèmes résultants de la transhumance; - OSC très active apports sur l'insécurité en milieu pastoral (ONG)
TCHAD	- Plateforme pastorale du Tchad (études prospectives, groupes thématiques, etc); - Réunions PTFs- Elevage - Stratégie nationale du développement pastoral (SNDP) et les stratégies provinciales; - Réunions inter- projets de développement pastoral; - Formation en Master pastoralisme (PRAPS) - Réseaux (SIPSA, REPIMAT), les ACCORDS sociaux, les COMMISSIONS MIXTES, Les CONVENTIONS L..
RDC	

MISSION DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE, EN CENTRAFRIQUE, CAMEROUN, TCHAD ET REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Présentation des résultats de la mission

Bonnes pratiques et leçons apprises dans la gestion des questions pastorales et de transhumance en RCA, Cameroun, Tchad et RDC

CONCLUSION 4

- **Nécessité de partager les expériences des bonnes pratiques;**
- **Nécessite de renforcer la capacité des ONGs actives et favoriser leur mise en réseau;**
- **Nécessité de mettre en place une plateforme régionale pour faciliter le dialogue inter- Etat.**

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23 - 25 novembre 2021

Atelier Régional sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale du *9 au 11 avril 2019*

LES TEMPS FORTS DE L'ATELIER DE NDJAMENA

- Présentations inaugurales ;
- 4 Panels de discussion ;
- Présentation par le consultant international de son rapport de mission et une analyse de la situation du pastoralisme et de la transhumance dans l'espace CEEAC ;
- Travaux en commission et restitution en plénière.

Atelier Régional sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale du *9 au 11 avril 2019*

***Les principaux piliers du futur projet de régulation communautaire sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale** :*

- **Pilier 1 : Politique, juridique et institutionnel** *(mettre l'accent sur l'harmonisation des lois au niveau national, se référer aux traités et accords internationaux pertinent relatifs au domaine concernés et traités de valeurs universelle en matière de droit de l'homme);*
- **Pilier 2 : Développement social et économique** *(mettre l'accent sur la santé et l'éducation, le développement des infrastructures socioéducatives, le développement du secteur de l'élevage et la transformation industrielle des produits de l'élevage) ;*
- **Pilier 2 : Sécurité et stabilité** *(mettre l'accent sur le cadre normatif national de sécurité du territoire, la coopération policière international et la mutualisation des renseignements).*
- **Pilier 3 : Environnement, Droit de l'Homme et Genre** *(mettre l'accent sur la nécessite de préserver les ressources naturelles et d'en assurer l'accès et la gestion équitable. Le respect des droits de l'homme y compris ceux des femmes et des enfants, et autres groupes vulnérables).*
- **Pilier 4 : Communication** *(mettre l'accent sur la vulgarisation des lois, textes et règlements ; sensibiliser et informer la population sur les innovations dans le secteur de développement rural ; promouvoir les bonnes pratiques en matière de cohabitation et de cohésion sociale développer les émissions relatives aux droits de l'hommes).*
- **Pilier 5 : Mécanisme de suivi de la mise en œuvre** *(mettre en place un comité de suivi multi acteurs faisant office du secrétariat du forum du secteur de développement rural qui doit se tenir une fois par an).*

Atelier Régional sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale
du *9 au 11 avril 2019 à N'Djamena*

- ***Les grands principes que le projet de régulation pourrait affirmer et prendre en compte y compris ceux relatifs au genre et aux droits humains :***

- **Le respect des droits humains y compris du genre ;**
- **La libre circulation des personnes et biens ;**
- **L'inclusion sociale ;**
- **Le respect des Traités, Conventions et Accords et internationaux pertinents y compris leur intégration dans le corpus juridique national par les parlements des Etats membres de la CEEAC ;**
- **Le respect des principes de bonne gouvernance ;**
- **La sauvegarde de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique entre les membres de la Communauté se fondant sur la paix globale et la défense commune dans l'intérêt de tous.**

- ***Les mécanismes pour le suivi et la mise en œuvre de la future régulation communautaire***

- **Instituer une plateforme régionale d'échanges sur la transhumance au Secrétariat général de la CEEAC**
- **Mise en place de mécanismes de suivi participatif impliquant toutes les parties prenantes et les tiers intéressés à la règlementation communautaire sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale ;**
- **Instance de Suivi et d'Alerte :**
- **Développer, identifier, aménager et sécuriser les couloirs de transhumance transfrontaliers.**

Atelier Régional sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale
du *9 au 11 avril 2019 à N'Djamena*

Les mesures immédiates à prendre pour une transhumance apaisée au niveau national, sous- régional, régional et transfrontalier :

- **Réactiver et redynamiser les Commissions mixtes bilatérales et multipartites entre les Etats et y inclure systématiquement la question de la transhumance, notamment entre le Tchad-Soudan, Tchad-RCA-Cameroun, RCA-RDC-Congo, RDC-Soudan du sud, RDC-Rwanda-Burundi ;**
- **Comment aborder et résoudre la question des Mbororo en RDC ?**
- **Appuyer et renforcer les cadres de médiation et de gestion des conflits ;**
- **Mobiliser les fonds en vue d'identifier et de réhabiliter les couloirs de transhumance et les aires de stationnements des éleveurs, notamment en RDC et en RCA ;**
- **Mobiliser les fonds en vue de construire les infrastructures socio sanitaires et éducatives de base à proximité des couloirs de transhumance en RDC.**

Atelier Régional sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale
du *9 au 11 avril 2019 à N'Djamena*

Activités	Période	Responsable
1. Transmettre aux membres de la CEEAC et institutions invitées le relevé des conclusions de l'atelier régional sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale, et des documents annexes.	Mai. 2019	CEEAC
2. Mettre en place d'un groupe de travail relatif au pastoralisme et à la transhumance.	Avril 2019	CEEAC
3. Présentation du 1er draft de projet de la règlementation communautaire basée sur le rapport du consultant.	27 mai 2019	Consultant
4. Rédaction d'un cadre stratégique de la transhumance dans l'espace CEEAC et son plan de mise en œuvre	1ème trimestre 2020	CEEAC+ PTF
5. Dialoguer avec les partenaires techniques et financiers en vue de soutenir la mise en œuvre de la règlementation communautaire, notamment le cadre stratégique et son plan d'action.	Continue	CEEAC+ PTF
6 Organiser une conférence - multi acteurs (gouvernement-agriculteurs-éleveurs-PTF) en vue d'informer et de sensibiliser tous les acteurs, les Etats de la CEEAC et les PTF sur les enjeux socio-économiques, politico-juridiques et diplomatiques, et environnementaux liés au développement du pastoralisme et de la transhumance.	2ème trimestre 2020	CEEAC+ PTF
7. Organiser une table ronde des PTF sur le pastoralisme et la transhumance apaisée en vue de lutter efficacement contre le braconnage et le trafic illicite des ressources naturelles et minières	Oct. 2020	CEEAC+ PTF
8. Institutionnaliser un forum de dialogue sur le pastoralisme et la transhumance dans l'espace CEEAC (1 fois par an).	Continue	CEEAC+ PTF

Conclusion Générale

L'élevage pastoral représente une activité économique et sociale importante et indispensable dans certains de l'espace CEEAC.

Compte tenu des problèmes sécuritaire que la transhumance transfrontalière pose, la CEEAC a affiché une forte volonté pour assurer la coordination politique et diplomatique du processus d'élaboration et de la mise en œuvre de la règlementation communautaire sur la transhumance dans l'espace CEEAC ;

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23 - 25 novembre 2021

MERCI

COLLOQUE RÉGIONAL
N'Djaména, 23 -25 novembre 2021